

Institut National de Recherche Scientifique

Systeme d'information financière des universités 2014-2015



Responsable des ressources financières

27 sept 2015

Date



Administrateur

29 septembre 2015

Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche

Québec 

Institut National de Recherche Scientifique
Systeme d'information financière des universités 2014-2015

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS	5
ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11 : REDRESSEMENTS DES SOLDES DE FONDS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO)	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
ACTIF									
Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	7 262 062	0	0	25 390	0	7 287 452	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	20 197 799	0	0	839 431	0	21 037 229	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	130 515	26 374	0	16 808	0	173 697	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 4	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	7 747 602	---	---	---	---	7 747 602	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	0	---	---	---	---	\$ 6	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	3 080 231	5 754 964	4 194 982	0	0	13 030 177	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 8	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	28 203 556	10 147 020	0	0	38 350 575	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	4 120 231	46 243	19 256	0	0	4 185 730	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0	\$ 11	11
Total de l'actif court terme			42 538 440	34 031 137	14 361 257	881 628	\$	\$ 91 812 463	
Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 12	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0	0	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0	\$ 14	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	3	8 412 182	0	8 412 185	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 495 641	0	0	0	0	1 495 641	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	337 500	0	0	337 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	231 914 658	---	---	231 914 658	18
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---	\$ 19	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	0	0	0	\$ 20	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 21	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		44 034 081 \$	34 031 137 \$	246 613 418 \$	9 293 810 \$	- \$	- \$ 333 972 446 \$	22

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	6 019 828	0	0	6 019 828	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---		\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	6 394 805	149 860	---	0	0	6 544 665	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0		\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 528 322	712 089	2 559 481	0	0	5 799 892	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	156 931	0	---	---	0	156 931	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	20 573 018	0	1 366 176	0	21 939 194	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	3 708 266	0	0	3 708 266	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	37 768 126	0	0	582 449	0	38 350 575	33
Total du passif à court terme			46 848 184	21 434 967	12 287 575	1 948 625	\$	\$	82 519 352
Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	11 865 100	0	0	0	0	11 865 100	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	34 797 103	0	0	34 797 103	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	146 391 967	---	---	146 391 967	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$ 39
40	TOTAL DU PASSIF		58 713 284 \$	21 434 967 \$	193 476 646 \$	1 948 625 \$	- \$	- \$	275 573 523 \$ 40
SOLDES DE FONDS									
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	2 256 601	12 596 170	0	0	0	14 852 771	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	7 345 185	0	7 345 185	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(16 935 804)	---	---	---	---	(16 935 804)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	53 136 771	---	---	53 136 771	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(14 679 203) \$	12 596 170 \$	53 136 771 \$	7 345 185 \$	- \$	- \$	58 398 923 \$ 47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		44 034 081 \$	34 031 137 \$	246 613 417 \$	9 293 810 \$	- \$	- \$	333 972 446 \$ 48

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Droits de scolarité (401)	s/o	785 337	---	---	---	---	785 337	1	
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	s/o	1 235 694	---	---	---	---	1 235 694	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	0	---	---	---	---	\$	3	
4	Coisations des étudiants (455)	s/o	87 892	---	---	---	---	87 892	4	
5	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	400 431	---	---	---	---	400 431	5	
6	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	0	---	---	---	---	\$	6	
7	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		2 509 354	\$	\$	\$	\$	2 509 354	7	
8	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	50 776 686	170 512	0	---	---	50 947 198	8	
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	0	8 694 555	0	0	0	8 694 555	9	
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	3 827 972	17 918 542	(158 212)	0	0	21 588 301	10	
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	61 016	2 696 472	0	0	0	2 757 488	11	
12	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$	12	
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
13	Ministère (530)	s/o	---	---	4 955 611	---	---	4 955 611	13	
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	2 190 502	---	---	2 190 502	14	
15	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	4 775 288	---	---	4 775 288	15	
16	Autres (533)	s/o	---	---	671 506	---	---	671 506	16	
17	TOTAL DES SUBVENTIONS		54 665 674	29 480 080	12 434 694	\$	\$	\$	96 580 448	17
18	Intérêts et dividendes (435)	s/o	680 501	0	0	0	0	680 501	18	
19	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	19	
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	90 756	0	---	0	90 756	20	
21	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	680 497	0	0	0	680 497	21	
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	0	5 084 959	0	0	0	5 084 959	22	
23	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$	23	
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	26 400	---	---	26 400	24	
25	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	3 022 085	---	---	---	---	3 022 085	25	
26	Ventes externes (460)	s/o	8 395 144	4 599 328	0	0	0	12 994 471	26	
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	1 114 250	282 131	556 912	0	0	1 952 893	28	
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		13 211 980	10 737 671	582 912	\$	\$	24 532 563	29	
30	TOTAL DES PRODUITS		70 387 008 \$	40 217 751 \$	13 017 606 \$	- \$	- \$	- \$	123 622 365 \$	30

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales								
2	Direction	s/o	2 962 837	77 940	-	-	-	3 040 777	1
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-	\$	2
4	Enseignants-chercheurs	s/o	17 832 665	1 333 085	-	-	-	19 165 750	3
5	Chargés de cours	s/o	0	0	-	-	-	\$	4
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	369 656	2 603 577	-	-	-	2 973 233	5
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	0	0	-	-	-	\$	6
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	7 111 128	4 836 197	-	0	-	11 947 325	7
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 362 284	2 254 534	-	-	-	6 616 819	8
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	3 288 899	196 817	-	-	-	3 485 716	9
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	1 904 972	92 880	-	-	-	1 997 853	10
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	7 509 495	2 297 674	-	-	0	9 807 169	11
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		45 341 938	13 692 704	\$	\$	\$	59 034 642	12
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	415 900	-	-	-	-	415 900	13
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	387 827	0	-	-	0	387 827	14
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	0	0	-	-	0	\$	15
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	0	0	-	-	0	\$	16
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	267 164	4 938	-	-	0	272 103	17
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	991 527	2 771 155	-	-	0	3 762 682	18
20	Bourses (735)	s/o	4 285 784	6 736 857	-	-	0	11 022 641	19
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	957 949	1 663 080	0	0	0	2 621 029	20
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 578 139	4 247 993	-	-	-	5 826 132	21
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	0	0	-	-	0	\$	22
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	3 809 840	5 859 206	7 576	-	0	9 676 622	23
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	729 824	296 804	-	-	0	1 026 628	24
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	6 699 172	773 212	2 956	-	0	7 475 340	25
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	720 359	0	-	-	0	720 359	26
28	Location-exploitation (830)	s/o	0	0	-	-	0	\$	27
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	3 022 085	-	-	-	3 022 085	28
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	29
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	377 781	291 641	77 972	-	0	747 395	30
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	5 747	2 530	3 037	-	-	11 314	31
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	17 590	2 699	1 864 829	0	0	1 885 118	32
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	33
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	\$	34
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	15 354 376	-	-	15 354 376	35
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-	52 632	36
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	202 910	6 558	549 601	0	0	759 069	37
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		21 447 513	25 678 760	17 912 978	\$	\$	65 039 251	38
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0	\$	39
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	40
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		21 447 513	25 678 760	17 912 978	\$	\$	65 039 251	41
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	42
44	TOTAL DES CHARGES		66 789 451	39 371 464	17 912 978	\$	\$	124 073 893	43
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		3 597 557	846 287	(4 895 372)	\$	\$	(451 528)	44

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Institut National de Recherche Scientifique
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(15 695 203)	13 084 054	52 392 846	7 345 185			57 126 882	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 1 417 400	291 669	0	0	0		1 709 069	2
3	Solde de fonds redressé	(14 277 803)	13 375 723	52 392 846	7 345 185	\$	\$	58 835 951	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 70 387 008	40 217 751	13 017 606	0	0	0	123 622 365	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 66 789 451	39 371 464	17 912 978	0	0	0	124 073 893	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	3 597 557	846 287	(4 895 372)	\$	\$	\$	(451 528)	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o 14 500	-	-	-	-		14 500	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o						\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	0	5 639 297	0	0		5 639 297	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 4 013 457	1 625 840	0	0	0		5 639 297	11
12	Sous-total	(401 400)	(779 553)	743 925	\$	\$	\$	(437 028)	12
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(14 679 203) \$	12 596 170 \$	53 136 771 \$	7 345 185 \$	- \$	- \$	58 398 923 \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Institut National de Recherche Scientifique
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
1	Droits de scolarité (401)	785 337	---	---	---	0	---	---	---	785 337	1										
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	---	---	---	1 235 694	---	---	---	---	1 235 694	2										
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	0	---	---	---	---	---	3										
4	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	87 892	---	---	87 892	4										
5	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	390 086	0	0	10 345	0	0	0	0	400 431	5										
6	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6										
7	Total des produits provenant des étudiants	1 175 422	\$	\$	1 246 040	\$	\$	87 892	\$	2 509 354	7										
8	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	50 776 686	---	---	0	---	50 776 686	8										
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9										
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	3 499 019	0	328 953	0	0	0	0	3 827 972	10										
11	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	5 400	0	55 616	0	0	0	0	61 016	11										
12	Total des subventions	\$	3 504 419	\$	51 161 255	\$	\$	\$	\$	54 665 674	12										
13	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	680 501	---	0	0	0	680 501	13										
14	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14										
15	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0	0	15										
16	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16										
17	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17										
18	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18										
19	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	3 022 085	0	0	0	0	0	0	3 022 085	19										
20	Ventes externes (460)	0	604 461	2 793 009	453 575	3 981 703	0	562 397	0	8 395 144	20										
22	Autres produits (466, 470)	0	464 080	25 148	178 551	446 471	0	0	0	1 114 250	22										
23	Total des produits autres	\$	4 090 626	2 818 157	1 312 627	4 428 174	\$	\$	562 397	13 211 980	23										
24	TOTAL DES PRODUITS	1 175 422	\$	7 595 045	\$	2 818 157	\$	53 719 921	\$	4 428 174	\$	-	\$	87 892	\$	562 397	\$	-	\$	70 387 008	24

Institut National de Recherche Scientifique
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	273 916	761 346	234 837	1 450 129	242 610	0	0	0	2 962 837	2	
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
4	Enseignants-chercheurs	(13 752)	17 846 417	0	0	0	0	0	0	17 832 665	4	
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	8 101	361 556	0	0	0	0	0	0	369 656	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	293 761	2 597 537	1 442 775	2 129 390	647 371	0	0	293	7 111 128	8	
9	Personnel de soutien technique	61 477	1 418 516	1 320 536	895 092	666 409	0	0	254	4 362 284	9	
10	Personnel de soutien de bureau	253 248	1 688 813	112 628	699 281	534 646	0	0	284	3 288 899	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	24	90 604	523 331	68 624	1 221 262	0	0	1 128	1 904 972	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	194 851	4 654 779	808 927	1 135 788	714 685	0	0	465	7 509 495	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	1 071 625	29 419 567	4 443 034	6 378 305	4 026 984	\$	\$	2 423	\$	45 341 938	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	415 900	415 900	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	0	70 401	43 096	201 342	72 988	0	0	0	387 827	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	12 137	142 964	15 682	54 664	41 718	0	0	0	267 164	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	83 506	558 092	20 872	273 554	55 503	0	0	0	991 527	19	
20	Bourses (735)	861 114	3 424 670	0	0	0	0	0	0	4 285 784	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	125 025	177 081	209 887	440 683	5 262	0	0	12	957 949	21	
22	Fournitures et matériel (745)	27 488	376 058	625 880	83 896	458 673	0	0	6 144	1 578 139	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	121 882	863 892	66 021	616 837	2 027 948	0	0	113 261	3 809 840	24	
25	Volumes et périodiques (750)	1 527	38 970	654 920	34 129	279	0	0	0	729 824	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	600 869	205 590	4 340	5 850 798	0	0	37 575	6 699 172	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	23 460	696 899	0	0	0	720 359	27	
28	Location-exploitation (830)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	3 977	81 723	249 805	6 094	36 183	0	0	0	377 781	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	79	0	0	5 668	0	0	0	5 747	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	5 016	5 262	561	6 554	185	0	0	13	17 590	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	
34	Autres charges (860, 870)	2 360	23 750	(0)	(379 454)	556 254	0	0	0	202 910	34	
35	Total des charges autres	1 244 033	6 363 810	2 092 311	1 366 099	9 808 356	\$	\$	157 004	415 900	21 447 513	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	
39	Total avant éléments extraordinaires	2 315 658	35 783 377	6 535 346	7 744 404	13 835 340	\$	\$	159 427	415 900	66 789 451	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	
41	TOTAL DES CHARGES	2 315 658	\$ 35 783 377	\$ 6 535 346	\$ 7 744 404	\$ 13 835 340	- \$	- \$	\$ 159 427	\$ 415 900	\$ 66 789 451	41

Institut National de Recherche Scientifique
 Produits par fonction - Fonds avec restrictions
 de l'exercice terminé le 30 avril 2015

Annexe 3

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10	
1 Subvention du Ministère (515)	0	170 512	0	0	0	0	0	0		170 512	1
2 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	8 694 555	0	0	0	0	0	0		8 694 555	2
3 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	17 918 542	0	0	0	0	0	0		17 918 542	3
4 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	2 696 472	0	0	0	0	0	0		2 696 472	4
5 Total des subventions		\$ 29 480 080		\$	\$	\$	\$	\$	\$	29 480 080	5
6 Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	6
7 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	7
8 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	90 756	0	0	0	0	0	0		90 756	8
9 Produits provenant d'une fondation (446)	0	680 497	0	0	0	0	0	0		680 497	9
10 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	5 084 959	0	0	0	0	0	0		5 084 959	10
11 Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12 Ventes externes (460)	0	4 599 328	0	0	0	0	0	0		4 599 328	12
14 Autres produits (466, 470)	0	282 131	0	0	0	0	0	0		282 131	14
15 Total des produits autres		\$ 10 737 671		\$	\$	\$	\$	\$	\$	10 737 671	15
16 TOTAL DES PRODUITS	- \$	40 217 751 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	40 217 751 \$	16

Institut National de Recherche Scientifique
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10	
1	Masses salariales										1
2	Direction	0	77 940	0	0	0	0	0	0	77 940	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	3
4	Enseignants-chercheurs	0	1 333 085	0	0	0	0	0	0	1 333 085	4
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	2 603 577	0	0	0	0	0	0	2 603 577	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	7
8	Personnel professionnel non enseignant	0	4 836 197	0	0	0	0	0	0	4 836 197	8
9	Personnel de soutien technique	0	2 254 534	0	0	0	0	0	0	2 254 534	9
10	Personnel de soutien de bureau	0	196 817	0	0	0	0	0	0	196 817	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	92 880	0	0	0	0	0	0	92 880	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	0	2 297 674	0	0	0	0	0	0	2 297 674	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	\$	13 692 704	\$	\$	\$	\$	\$	\$	13 692 704	13
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	4 938	0	0	0	0	0	0	4 938	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	2 771 155	0	0	0	0	0	0	2 771 155	18
19	Bourses (735)	0	6 736 857	0	0	0	0	0	0	6 736 857	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	1 663 080	0	0	0	0	0	0	1 663 080	20
21	Fournitures et matériel (745)	0	4 247 993	0	0	0	0	0	0	4 247 993	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	5 859 206	0	0	0	0	0	0	5 859 206	23
24	Volumes et périodiques (750)	0	296 804	0	0	0	0	0	0	296 804	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	773 212	0	0	0	0	0	0	773 212	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	26
27	Location exploitation (830)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	3 022 085	0	0	0	0	0	0	3 022 085	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	291 641	0	0	0	0	0	0	291 641	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	2 530	0	0	0	0	0	0	2 530	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	2 699	0	0	0	0	0	0	2 699	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	33
34	Autres charges (860, 870)	0	6 558	0	0	0	0	0	0	6 558	34
35	Total des charges autres	\$	25 678 760	\$	\$	\$	\$	\$	\$	25 678 760	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	38
39	Total avant éléments extraordinaires	\$	25 678 760	\$	\$	\$	\$	\$	\$	25 678 760	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	40
41	TOTAL DES CHARGES	- \$	39 371 464	\$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	39 371 464	\$ 41

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 421A-2015-3566

Approbation du rapport financier annuel 2014-2015 – *Système d'information financière des universités* (le « SIFU »)

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 421^e réunion tenue le 16 septembre 2015, au siège de l'INRS, à Québec.

- CONSIDÉRANT les articles 24, 45 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec*;
- CONSIDÉRANT les articles 3.8.4 a) et 5.2 du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Charte du comité d'audit de l'INRS*;
- CONSIDÉRANT la règle 6 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2014-2015* (les « Règles budgétaires »);
- CONSIDÉRANT le *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2014-2015* (le « Cahier des définitions »);
- CONSIDÉRANT qu'en vertu des Règles budgétaires, les universités doivent transmettre au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « MEERS »), le rapport financier annuel – *Système d'information financière des universités* (le « SIFU ») approuvé par son conseil d'administration, dans le respect des modalités prévues au Cahier des définitions;
- CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration de l'INRS, en date du 16 septembre 2015, à l'effet d'approuver les états financiers 2014-2015 de l'INRS (421A-2015-3563);
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit de l'INRS, en date du 15 septembre 2015, à l'effet de recommander au conseil d'administration l'approbation du rapport financier annuel 2014-2015 – SIFU requis par le MEESR;
- Sur proposition de** André Couture
Appuyée par Albert Descoteaux

IL EST PROPOSÉ

1. D'approuver le rapport financier annuel 2014-2015 – *Système d'information financière des universités* (le « SIFU ») requis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conformément au document joint en annexe.
2. De mandater le directeur général et la directrice du Service des finances de l'INRS pour signer, pour et au nom de l'INRS, ledit rapport financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



La secrétaire générale


Lana Fiset

NOM DE L'UNIVERSITÉ : Université du Québec - INRS

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 978008

ÉTAT DE TRAITEMENT

2014-2015

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

28 septembre 2015

ADMINISTRATEUR :


MAA Bel

État du traitement

Établissement:
Année financière:

Institut National de la Recherche Scientifique
2014-2015

Autres catégories de personnel de direction		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total ^(*) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)	4,00	Le plus élevé	155 865 \$	46 378 \$
		Moyenne	150 336 \$	23 773 \$
		Le moins élevé	134 492 \$	11 239 \$
Personnel de direction des services	12,83	Le plus élevé	152 809 \$	15 036 \$
		Moyenne	126 148 \$	7 959 \$
		Le moins élevé	114 625 \$	1 950 \$
Personnel de de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

^(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

^(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

Notes complémentaires

Nom de l'Université: Université du Québec INRS
Numéro de l'Université: 978008
Année financière 2014-2015

Cette note réfère à la page 1 de 3

Autres éléments du traitement

Les montants représentent la cotisation à un ordre professionnel, la prime multisite, l'avantage imposable pour le stationnement la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables, l'allocation professionnelle versée sur la base du pourcentage des revenus de recherche à l'INRS, obtenus par le vice-recteur à la recherche lorsqu'il était directeur de centre et un montant forfaitaire pour assurer un poste intérimaire ou une charge supplémentaire qui représentent pour:

Daniel Coderre, directeur général	6 316,00 \$	pour l'intérim du poste de directeur du service des communications
Claude Arbour	15 045,00 \$	pour la charge supplémentaire de gestionnaire délégué au centre Énergie Matériaux Télécommunications

Indemnité de départ

La valeur pécuniaire des droits d'indemnités de départ détenus et non exercés à être versés en vertu de l'article 3.5 du Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements représente pour :

Daniel Coderre, directeur général	184 123,00 \$
Claude Arbour, directeur administration et finances	173 184,00 \$
Lana Fiset	173 184,00 \$

Cette note réfère à la page 2 de 3

Personnel de direction des composantes:

Autres éléments du traitement:

Cet élément de traitement comprend des allocations professionnelles versées aux directeurs de centre sur la base du pourcentage des revenus de recherche à l'INRS, obtenus par ceux-ci, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable et le remboursement de cotisation à des ordres professionnels.

Personnel de direction des services:

Autres éléments du traitement:

Cet élément de traitement comprend la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable, le remboursement de cotisation à des ordres professionnels, les indemnités de départ versées en vertu de l'article 18.2 du Protocole relatif aux conditions de travail des employé(e)s cadres de l'INRS, les vacances-départ, la prime multisite.

Les montants indiqués varient par rapport à la durée de la fonction occupée pendant l'année financière.

Cette note réfère à la page 3 de 3

Personnel de direction des composantes:

Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés:

La valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés aux directeurs de centre comprend le remboursement de frais reliés à l'administration et aux projets de recherche auxquels participent les directeurs de centre à titre de chercheur.

Les montants indiqués varient par rapport à la durée de la fonction occupée pendant l'année financière.

De plus, considérant les différentes pratiques dans les universités, l'INRS juge que les montants ne sont pas comparables d'une université à l'autre. En effet, l'environnement multisite de l'INRS fait en sorte que les personnels de direction ont à effectuer fréquemment des déplacements entre les centres qui sont situés dans différents sites de la région de Québec, Montréal, Laval et Varennes générant des frais de voyage supérieurs.



Le 23 septembre 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement ci-joint de l'Institut national de la recherche scientifique pour l'exercice clos le 30 avril 2015 (l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière décrites à la section 3 du *Guide de déclaration de l'état du traitement 2014-2015* produit par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de cet état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière décrites à la section 3 du *Guide de déclaration de l'état du traitement 2014-2015*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) Canada H3B 2G4
T : +1 514 205-5000, F : +1 514 876-1502

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière décrites à la section 3 du *Guide de déclaration de l'état du traitement 2014-2015*.

Référentiel comptable et restrictions quant à la diffusion et à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration de l'état du traitement 2014-2015*. Cet état du traitement a été préparé afin de permettre à l'Institut national de la recherche scientifique de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique et au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128779

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 421A-2015-3567

État du traitement des membres du personnel de direction de l'INRS 2014-2015, requis en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 421^e réunion tenue le 16 septembre 2015, au siège de l'INRS, à Québec

- CONSIDÉRANT l'article 24 de la *Loi sur l'Université du Québec*;
- CONSIDÉRANT les articles 1 et 4.1 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (L.R.Q., c. E-14.1);
- CONSIDÉRANT l'article 7.6 du Règlement général 7 *Affaires concernant l'administration de l'Université du Québec*;
- CONSIDÉRANT les articles 3.8.4 f) et 3.8.5 a) du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1) et l'article 3 du *Règlement sur l'administration et les finances de l'INRS* (Règlement 5);
- CONSIDÉRANT le document relatif à l'état du traitement des membres du personnel de direction de l'INRS 2014-2015 (l'« État de traitement »);
- CONSIDÉRANT le Rapport de l'auditeur indépendant relatif à l'État de traitement, préparé par la firme PricewaterhouseCoopers, s.r.l/s.e.n.c.r.l, en date du 3 septembre 2015;
- CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité d'audit et le comité des ressources humaines de l'INRS, lors de leur réunion tenue respectivement le 15 et le 16 septembre 2015;
- CONSIDÉRANT les explications fournies en séance par le directeur de l'administration et des finances;
- Sur proposition de** Suzanne Masson
Appuyée par André Couture

IL EST PROPOSÉ

1. D'approuver l'état du traitement des membres du personnel de direction de l'INRS 2014-2015, tel que joint en annexe.
2. De mandater la présidente du conseil d'administration et le directeur général de l'INRS pour signer, pour et au nom de l'INRS, ledit état du traitement, requis par la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



La secrétaire générale

Lana Fiset

ANNEXE 6-A «PROTOCOLE DES CADRES SUPÉRIEURS» DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 «RESSOURCES HUMAINES»

NOTE : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'UQ. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'Assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.I, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.I, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p.189.

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

1. Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2. Définitions

2.1 L'expression «cadre supérieur» désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante, de directeur d'école supérieure ou d'institut de recherche ou d'une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*;

b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, préalablement à la soumission à l'assemblée des gouverneurs du plan d'effectifs annuel, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1.

2.3 L'expression «établissement» désigne une université constituante, un institut de recherche, une école supérieure ou une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*.

** Ancien règlement général 12 (abrogé le 13 juillet 1991).*

2.4 L'expression «traitement» signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3. Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration de l'établissement ou du comité exécutif de l'Université du Québec en ce qui concerne les cadres supérieurs de l'Université du Québec, il bénéficie des dispositions relatives à la révision de la courbe de rémunération des cadres tel que prévu au programme de rémunération des cadres adopté par l'assemblée des gouverneurs. Il est régi par les mêmes conditions s'il quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé. Il bénéficie des frais afférents au perfectionnement reconnus aux professeurs conformément aux politiques et pratiques en vigueur dans son établissement. Le comité exécutif de l'Université du Québec détermine les conditions relatives aux frais afférents au perfectionnement de ses cadres supérieurs.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est réputé être un congé de perfectionnement au sens du présent paragraphe.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an. Le comité exécutif de l'Université du Québec peut cependant rendre une décision à l'effet contraire ou déterminer les modalités d'application différentes.

3.5 Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

3.6 Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

3.7 Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

3.8 L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements.

3.9 Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

3.10 Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et ses établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, le comité exécutif de l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur, doit donner son assentiment.

3.11 Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés selon le cas par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, le comité exécutif de l'Université du Québec a le pouvoir de statuer sur les modalités de la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront «établissement» au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas éligibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4. Avis de non-renouvellement de contrat

Le cadre supérieur dont le mandat n'est pas renouvelé a droit à un avis écrit de six (6) mois. Cette disposition ne s'applique pas au chef d'établissement qui doit, avant le deux centième (200^e) jour précédant la fin de son mandat, indiquer au président de l'Université du Québec son intention de solliciter un renouvellement de son mandat et se soumettre à la procédure adoptée par résolution de l'assemblée des gouverneurs relative aux consultations en vue de la nomination des recteurs des universités constituantes et des directeurs des instituts de recherche et écoles supérieures.

5. Affichage

Tout poste de cadre supérieur qui est ouvert à l'Université du Québec ou dans un de ses établissements doit être affiché.

6. Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

7. Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (correction ou compensation de la réduction actuarielle, indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

8. Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

9. Congés et postes vacants

9.1 Le comité exécutif de l'Université du Québec, sur requête de l'établissement concerné et à la demande de tout cadre supérieur mentionné à l'article 2, peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

9.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à son comité exécutif, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

9.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

9.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

9.7 Aux fins du paragraphe 9.6, le président de l'Université nomme le suppléant chaque fois qu'il s'agit d'un cadre supérieur nommé par l'assemblée des gouverneurs.

9.8 Lorsqu'il s'agit de chefs d'établissements dont la nomination relève du gouvernement, la désignation d'un délégué chargé provisoirement des affaires courantes de tels postes ainsi que la rémunération afférente aux responsabilités est faite par le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.9 Le conseil d'administration des universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche désigne le suppléant chaque fois que tout autre poste de cadre supérieur est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.10 Lorsqu'une vacance se produit dans un poste de cadre supérieur par suite de démission, d'incapacité, de décès ou pour toute autre cause, il peut être procédé à la nomination d'un suppléant de la manière prévue aux paragraphes 9.6 à 9.9 pour les congés. S'il y a lieu, la procédure prévue pour le remplacement d'un cadre supérieur doit être amorcée dans les quinze (15) jours qui suivent une vacance.

10. Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11. Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subséquentement autorisé et défini de niveau «cadre supérieur», le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus au conseil d'administration ou au comité exécutif de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

RAPPORT 2014-2015
SUR LA PERFORMANCE ET LES PERSPECTIVES
DE DÉVELOPPEMENT DE L'INRS

PRESENTÉ DANS LE CADRE
DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

1^{er} octobre 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. LA SPÉCIFICITÉ DE L'INRS : UNIVERSITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION AUX 2 ^E ET 3 ^E CYCLES	3
2. LA RECHERCHE	5
2.1 La performance en recherche	8
2.2 Les partenariats	4
3. LA FORMATION	5
3.1 La population étudiante	6
3.2 Les taux de réussite et la durée des études	7
3.3 Les mesures favorisant la réussite des étudiants	9
3.4 Les diplômés de l'INRS	10
4. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX AUTRES UNIVERSITÉS	13
5. SUIVI DU RAPPORT 2013-2014 ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	14
5.1 La valorisation de la recherche	14
5.2 Les programmes de formation	15
5.3 Le recrutement d'étudiants	15
5.4 Internationalisation	16
5.5 Le corps professoral	17
5.6 La gouvernance	17
5.7 Perspectives de développement	18
6. LE FINANCEMENT	20
7. CONCLUSION	20
8. SOMMAIRE DES DONNÉES	22

Liste des graphiques

Graphique 1. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS (2010-2015).....	3
Graphique 2. Répartition des diplômés de l'INRS selon le statut d'activité	12

Liste des tableaux

Tableau 1. Le personnel de l'INRS (1 ^{er} juin 2014).....	4
Tableau 2. La population étudiante de l'INRS	4
Tableau 3. Les sources de revenus de l'INRS (2014-2015)	5
Tableau 4. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS (2010-2015).....	3
Tableau 5. Moyenne annuelle des octrois externes, par professeur-chercheur financé (2010-2015).....	4
Tableau 6. Les programmes de formation à l'INRS.....	6
Tableau 7. Évolution de la population en formation à l'INRS	7
Tableau 8. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise de recherche par cohorte d'automne.....	7
Tableau 9. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise professionnelle par cohorte d'automne.....	8
Tableau 10. Taux de réussite et durée moyenne des études ¹⁴ dans les programmes de doctorat par cohorte d'automne ¹⁵	8
Tableau 11. Diplômes décernés depuis la création de l'INRS selon le centre	11
Tableau 12. Diplômes décernés par l'INRS de 2010 à 2014 selon le type de programme	11
Tableau 13. Statut d'activité (8 octobre 2012) selon le centre	12
Tableau 14. Temps pour l'obtention du premier emploi à temps complet selon le moment d'obtention du diplôme.....	13
Tableau 15. Sommaire des données.....	22

Le présent document fait état de la performance de l'Institut national de la recherche scientifique (L'« INRS ») du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, de même que de ses perspectives de développement, et ce, conformément à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

1. LA SPÉCIFICITÉ DE L'INRS : UNIVERSITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION AUX 2^e ET 3^e CYCLES

En 1969, le gouvernement du Québec autorisait la création de l'INRS en lui confiant le mandat ambitieux de devenir un haut lieu de savoir et de formation de personnes hautement qualifiées, spécialisé en recherche dans des secteurs prioritaires pour le Québec. Plus spécifiquement, à titre de constituante à vocation spécifique de l'Université du Québec, selon les lettres patentes émises en janvier 1999, « *l'INRS a pour objet la recherche fondamentale et appliquée, les études de cycles supérieurs et la formation de chercheurs. Dans le cadre de cet objet et tout en poursuivant les finalités propres de la recherche universitaire, l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* ».

Le regroupement des forces en quatre centres universitaires a structuré l'INRS d'une façon différente des autres établissements universitaires. Ainsi, au lieu de départements disciplinaires regroupés en facultés, le centre pluridisciplinaire et polythématique est l'unité de base qui a été privilégiée par l'INRS.

L'évolution de la programmation scientifique de notre université s'appuie sur les programmations des centres et s'inspire des besoins actuels et futurs du Québec. La recherche qui s'effectue à l'INRS est réalisée en étroite collaboration avec des partenaires de différents milieux, et l'approche multidisciplinaire de problématiques concrètes caractérise le contexte dans lequel les professeurs-chercheurs de l'INRS évoluent. Ce contexte n'est pas étranger à la qualité de la formation offerte aux étudiants de 2^e et de 3^e cycles, aux stagiaires de recherche et aux stagiaires postdoctoraux qui poursuivent des études à l'INRS.

À l'INRS, la recherche est thématique, et ce, depuis la création de l'université. Elle a comme unité de base les laboratoires regroupant des professeurs-chercheurs et une équipe de professionnels, de techniciens et d'assistants, créant un environnement de recherche optimal pour les étudiants. La formation et la recherche sont intimement liées; l'implication des étudiants de maîtrise et de doctorat de même que des stagiaires postdoctoraux dans les équipes de recherche est l'essence même de la formation et fait partie intégrante de la recherche menée à l'INRS.

L'INRS se distingue également par le contexte particulier dans lequel s'inscrit la tâche de ses professeurs-chercheurs. En effet, leurs fonctions se situent dans le cadre des activités d'un établissement universitaire qui a d'abord une mission de recherche. Les professeurs-chercheurs de l'INRS œuvrent dans des centres universitaires, en collaboration directe avec des partenaires des secteurs publics, parapublics et privés. L'engagement entier des professeurs-chercheurs, nécessaire à l'accomplissement de la mission de l'INRS, assure la pleine contribution de ceux-ci aux objectifs de l'université et est garant de sa performance.

L'INRS collabore avec plusieurs partenaires majeurs au Québec, au Canada et à l'échelle internationale, notamment par le biais d'ententes interinstitutionnelles. De plus, les professeurs-chercheurs sont actifs au sein de partenariats internationaux et travaillent de concert avec des collaborateurs provenant de nombreux pays.

L'INRS propose aux étudiants de 2^e et de 3^e cycles deux programmes courts de deuxième cycle, un diplôme d'études supérieures spécialisées, quatorze programmes de maîtrise et huit programmes de doctorat. Parmi ces 25 programmes d'enseignement, tous orientés vers les thèmes prioritaires de recherche, sept sont offerts en partenariat avec d'autres établissements universitaires québécois.

L'INRS compte 534 employés œuvrant à la recherche et à la formation ainsi qu'à l'administration de l'université (tableau 1). 808 étudiants y sont inscrits aux 2^e et 3^e cycles, de même qu'en stage postdoctoral (tableau 2). L'INRS accueille également chaque été une cinquantaine d'étudiants stagiaires de 1^{er} cycle.

Tableau 1. Le personnel de l'INRS (1^{er} juin 2014)

Professeurs-chercheurs*	149*
Associés de recherche	46
Professionnels et assistants de recherche	149
Techniciens	113
Employés de bureau et aides techniques	77
Total	534¹

* À ces professeurs-chercheurs s'ajoutent 98 professeurs invités de même que 109 professeurs-chercheurs honoraires, émérités et associés, qui contribuent aux activités de recherche et de formation de l'INRS.

Tableau 2. La population étudiante de l'INRS

	Nombre d'inscrits à l'automne 2014	Étudiants équivalents à temps complet 2014-2015
Étudiants maîtrise et doctorat	598	354,63
Étudiants programmes courts et DESS	5	1,70
Étudiants stagiaires et libres	95	71,11
Stagiaires postdoctoraux	110	Ne s'applique pas*
Total	808	427,44

* Les stagiaires postdoctoraux ne sont pas comptabilisés dans les étudiants équivalents à temps complet aux fins de financement par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « MEESR »).

¹ À ce nombre s'ajoutent 21 cadres et 46 employés des métiers et services.

Tel que l'illustre le tableau 3, l'INRS affiche des revenus totaux de 107,6 M\$ pour 2014-2015, dont 37,4 % proviennent des octrois de recherche.

Tableau 3. Les sources de revenus de l'INRS (2014-2015)²

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)	50,8 M\$	47,2 %
Octrois de recherche (subventions et contrats)³	40,2 M\$	37,4 %
Autres sources⁴	16,6 M\$	15,4 %
Revenus totaux	107,6 M\$⁵	100 %

2. LA RECHERCHE

La recherche universitaire a connu des transformations majeures tant sur le plan de son organisation et de ses modes de financement que des objectifs socioéconomiques et culturels qu'elle poursuit. Ces transformations amènent de nouvelles façons de faire dans le monde universitaire, dans un contexte où la recherche multidisciplinaire prend davantage d'importance et vise, de plus en plus, à répondre aux besoins sociaux. L'INRS est un acteur important de la recherche universitaire au Québec et possède une expertise de premier plan dans des secteurs stratégiques qui représentent des enjeux majeurs pour notre société. L'INRS, dont la structure organisationnelle repose depuis toujours sur une recherche stratégique multidisciplinaire orientée vers les besoins de la société québécoise, a su développer un savoir-faire reconnu en matière de recherche. À l'INRS, les professeurs-chercheurs font de la recherche fondamentale de haut niveau, recherche qui s'inscrit dans une dynamique de rupture par rapport aux paradigmes établis; ils mènent aussi leurs travaux dans un contexte de recherche-action en partenariat avec l'industrie et les gouvernements. Cette recherche s'appuie sur les grandes infrastructures mises en place dans chacun des quatre centres universitaires de l'INRS.

Centre Eau Terre Environnement de l'INRS

Le développement de notre société industrialisée engendre presque inévitablement une demande croissante en ressources naturelles (hydriques, minérales, énergétiques, etc.) et une détérioration des écosystèmes terrestres et aquatiques. La préservation de la bonne santé des environnements naturels et des milieux aménagés par l'homme nécessite une connaissance détaillée des processus par lesquels ceux-ci sont altérés par les contaminants d'origine anthropogénique ou par les impacts liés aux changements climatiques ou aux événements extrêmes. Le Centre Eau Terre Environnement (le « Centre ETE ») regroupe notamment des géographes, des physiciens, des

² Ces données sont tirées des états financiers audités 2014-2015 (1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015).

³ Les octrois de recherche comprennent les sommes reçues des organismes subventionnaires et les sommes facturées dans le cas des contrats de recherche et utilisées au cours de l'exercice. Les sommes non utilisées sont reportées à une année subséquente.

⁴ Les autres sources de revenus comprennent notamment les droits de scolarité, les ventes externes, les revenus de location et les frais indirects de recherche fédéraux.

⁵ À ce montant s'ajoutent 12,9 M\$ de produits constatés au fonds des immobilisations, pour un total de 120,5 M\$.

ingénieurs, des chimistes, des biologistes, des mathématiciens, des hydrologues, des hydrauliciens, des géologues et des aménagistes autour de quatre grands domaines : l'hydrologie, la biogéochimie et les problématiques de contamination, les géosciences ainsi que l'assainissement environnemental et la valorisation des déchets. Les professeurs-chercheurs explorent de nouvelles voies en vue de diminuer l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Le Centre ETE participe au développement durable des ressources terrestres et aquatiques dans le respect de l'environnement. Grâce à leur approche multidisciplinaire et à leur expérience acquise aussi bien sur le terrain qu'au laboratoire, les professeurs-chercheurs du Centre ETE sont en mesure d'aborder des problématiques complexes, telles que le réchauffement climatique ou les risques environnementaux reliés à la pollution. La priorité est accordée aux axes de recherche suivants :

- les impacts et l'adaptation liés aux changements climatiques et aux événements extrêmes;
- le développement de technologies de pointe de protection de l'environnement et de valorisation des résidus et des déchets;
- les risques environnementaux liés aux aléas naturels et à la contamination;
- la gestion intégrée et responsable des activités d'exploration et d'exploitation des ressources hydriques, minérales et énergétiques.

Centre Énergie Matériaux Télécommunications de l'INRS

Les défis technologiques auxquels la société fait face sont nombreux, complexes et ils ont un fort potentiel de développement de la richesse dans un environnement des plus compétitifs. Le Centre Énergie Matériaux Télécommunications (le « Centre EMT ») est reconnu comme un leader dans le développement d'une recherche de pointe répondant aux besoins de plusieurs secteurs de haute technologie : transport, aérospatial, énergie, instrumentation ultrarapide, imagerie biomédicale. L'essor de ces secteurs s'appuie nécessairement sur de grandes infrastructures de recherche, indispensables à l'avancement de nouvelles connaissances et de savoir-faire ainsi qu'à la formation de personnes hautement qualifiées. Le Centre EMT regroupe des spécialistes en chimie, physique, sciences et génie des matériaux et génie électrique, qui utilisent leurs expertises dans les domaines de l'énergie durable, de la photonique ultrarapide, de la nanotechnologie et des systèmes de télécommunications. Plus spécifiquement, leurs activités se concentrent autour des axes de recherche suivants :

- les réseaux de télécommunications et de communications sans fil;
- le traitement de signaux multimédias;
- les nanotechnologies, matériaux avancés et ingénierie des composants/systèmes radiofréquence et photonique;
- la photonique ultrarapide et optique non linéaire;
- les nanotechnologies et photonique appliquées au vivant;
- les matériaux et systèmes énergétiques décentralisés.

Centre INRS–Institut Armand-Frappier

Le Centre INRS-Institut Armand-Frappier (le « Centre IAF ») contribue aux efforts québécois de recherche, de formation et de transfert technologique dans le domaine de la santé humaine, animale et environnementale. S'appuyant à la fois sur des modèles expérimentaux et des analyses épidémiologiques, les recherches en toxicologie et en biotechnologie environnementale menées par les professeurs-chercheurs du Centre IAF visent à identifier et à caractériser les effets

des polluants environnementaux sur la santé humaine et animale. Ces recherches ont aussi pour objectifs l'amélioration de la qualité de l'environnement et la gestion des grands problèmes de contamination par des approches faisant appel à la biotechnologie et aux microorganismes. De plus, les professeurs-chercheurs du Centre IAF poursuivent des programmes de recherche fondamentale et appliquée sur les interactions hôtes-pathogènes (virologie, bactériologie, parasitologie et immunologie) pour élucider les mécanismes qui mènent au développement des infections, l'immunologie, le cancer, la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies chroniques. Ils développent des stratégies novatrices pour lutter contre ces fléaux touchant la santé des populations québécoise et mondiale.

En parallèle, les professeurs-chercheurs s'intéressent à la mise au point d'aliments fonctionnels et à de nouvelles méthodes de conservation des aliments. Leurs recherches visent également à mieux comprendre le mode d'action des médicaments ou des drogues en vue d'application médicale ou autres. Ainsi, les travaux menés au Centre IAF s'articulent autour de quatre thématiques de recherche, soit :

- l'étude des infections et de l'immunité;
- l'étude des facteurs environnementaux et de l'hérédité sur le développement de maladies;
- le développement de nouveaux agents thérapeutiques et préventifs contre des maladies affectant l'homme et les animaux;
- l'exploitation de microorganismes dans le développement durable et la production de produits à valeur ajoutée.

Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

À la faveur de la croissance de la population mondiale, d'un exode rural vers les villes qui se poursuit dans certaines régions du monde et de l'accroissement de la diversité sociale et culturelle provoquée par la globalisation accrue, la recherche en sciences humaines et sociales est appelée à jouer un rôle grandissant en vue de contribuer au développement social en fournissant des données, des constats, des analyses, des avis et des pistes de solution. L'objectif est aussi d'éclairer les décideurs et ceux chargés de mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer le mieux-être des populations, tout en soutenant la croissance de l'économie. Au Centre Urbanisation Culture Société (le « Centre UCS »), géographes, sociologues, anthropologues, démographes, politologues, économistes et historiens abordent les enjeux marquant l'ensemble du territoire habité tels que comprendre la mobilité urbaine, percevoir l'évolution des modèles populationnels, cerner le fonctionnement des réseaux sociaux, et ce, dans le but de faciliter la compréhension des nouvelles réalités sociales et culturelles. Valorisant la multidisciplinarité dans ses analyses et développant de multiples liens avec différents milieux, le Centre UCS contribue aux réflexions collectives et assure ainsi le transfert des connaissances vers les utilisateurs. Ses professeurs-chercheurs ont développé des expertises éprouvées qui leur permettent d'éclairer de nombreux phénomènes sociaux et culturels émergents. Parmi les thématiques sur lesquelles œuvrent les professeurs-chercheurs du Centre UCS, mentionnons :

- les questions urbaines : le traitement des statistiques spatiales (économiques, sociales ou environnementales), le développement des villes et leur gouvernance, les migrations, les modes de vie, la défavorisation sociale, l'action collective dans ses processus et ses structures;

- le lien social et les parcours de vie : les relations entre les groupes culturels, les réseaux sociaux et les dynamiques familiales et intergénérationnelles, les jeunes et le vieillissement;
- la culture et la société du savoir : les savoirs autochtones, la transmission des connaissances, l'emploi culturel, la diffusion de la culture et les cultures régionales.

Les axes de recherche prioritaires et les domaines de recherche intercentre de l'INRS

Afin de se maintenir parmi les chefs de file de la recherche au Canada, l'INRS se devait d'articuler et de structurer sa vision dans un plan stratégique de recherche cohérent. Pour ce faire, dans le cadre de son *Plan stratégique 2012-2015*, l'INRS a misé sur le développement institutionnel d'une recherche structurante à valeur ajoutée dans les secteurs prioritaires de l'université. Le développement de ses axes et de ses domaines de recherche intercentre constitue un défi important que s'est fixé l'INRS afin de maintenir son leadership dans des secteurs de recherche prioritaires pour le développement du Québec. La recherche priorisée par l'INRS regroupe des professeurs-chercheurs œuvrant dans des disciplines pour lesquelles le niveau d'expertise en recherche est reconnu et dans lesquelles l'université a investi des ressources humaines, financières et matérielles considérables.

Les axes de recherche prioritaires de l'INRS sont les suivants :

- amélioration environnementale;
- énergies durables;
- enjeux urbains et régionaux;
- immunologie et maladies infectieuses;
- matériaux avancés et nanotechnologies;
- photonique;
- sciences de l'eau.

Les domaines de recherche intercentre dont l'INRS appuie le déploiement sont les suivants :

- nanobiotechnologies;
- énergies durables et ressources naturelles;
- écotoxicologie et toxicologie environnementales;
- ville en réseau.

2.1 La performance en recherche

Au 1^{er} juin 2014, l'INRS comptait 149 professeurs-chercheurs dont 30 ont été recrutés au cours des cinq dernières années. Dans ce contexte institutionnel, caractérisé depuis quelques années par le nombre élevé de départs à la retraite de professeurs-chercheurs chevronnés et le recrutement de professeurs-chercheurs juniors, le maintien du montant moyen d'octrois de recherche par professeur-chercheur représente un défi en soi. Néanmoins, l'INRS s'est placé au second rang en 2014, en termes d'intensité de la recherche, parmi 50 universités canadiennes avec des octrois moyens par professeur-chercheur deux fois plus élevés que la moyenne canadienne⁶.

⁶ Selon *ReSearch Infosource*
http://www.researchinfosource.com/pdf/Canada_s%20Top%2050%20research%20universities%202014.pdf

Pour l'année 2014-2015, les octrois de recherche totaux s'élèvent à 33,2 M\$⁷ (graphique 1 et tableau 4). Par rapport à 2013-2014, alors que le total des octrois était de 44,4 M\$; cette diminution s'explique en grande partie par la baisse importante des octrois de la Fondation canadienne pour l'Innovation (la « FCI »).

Graphique 1. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS (2010-2015)

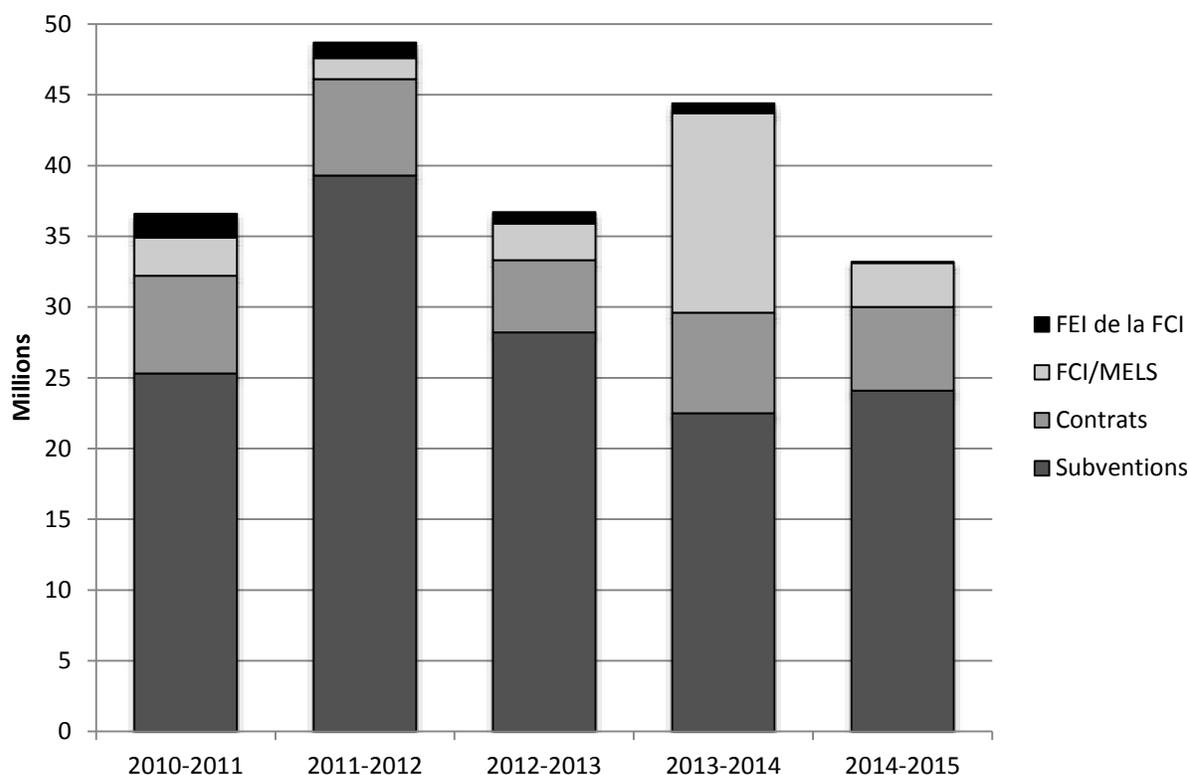


Tableau 4. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS (2010-2015)

Année	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Subventions	25,3 M\$	39,3 M\$*	28,2 M\$*	22,5 M\$	24,1 M\$
Contrats	6,9 M\$	6,8 M\$	5,1 M\$	7,1 M\$	5,9 M\$
FCI/MEESR	2,7 M\$	1,5 M\$	2,6 M\$	14,1 M\$	3,1 M\$
FEI de la FCI	1,7 M\$	1,1 M\$	0,8 M\$	0,7 M\$	0,1 M\$
Total	36,6 M\$	48,7 M\$	36,7 M\$	44,4 M\$	33,2 M\$

* Incluant les octrois obtenus dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir qui atteignaient 12,1 millions de dollars en 2011-2012 et 2 millions de dollars en 2012-2013.

⁷ L'écart observé entre les revenus externes de recherche totaux présentés au tableau 4 (33,2 M\$) et le montant présenté dans le tableau 3 (40,2 M\$, montant qui exclut les produits constatés au fonds des immobilisations) s'explique par le fait que les données du tableau 4 sont compilées par le Service à la recherche et à la valorisation à partir des montants octroyés (annoncés) par les organismes subventionnaires et les partenaires tandis que les données du tableau 3 sont comptabilisées par le Service des finances et présentent les sommes constatées à titre de produits à l'exercice courant.

En 2014-2015, le montant total des subventions et des contrats (30 M\$) est relativement stable par rapport à l'année précédente (29,6 M\$). Les octrois de la FCI et du MEESR s'élèvent quant à eux à 3,1 M\$ en 2014-2015, ce qui constitue une diminution par rapport à l'année précédente, mais une augmentation par rapport aux trois premières années de la période.

En 2014-2015, le financement annuel moyen des professeurs-chercheurs de l'INRS est de 241 678 \$ (incluant les octrois de la FCI et du MEESR). En excluant les octrois de la FCI et du MEESR, la moyenne d'octroi par professeur-chercheur est de 218 991 \$, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport à 2013-2014 (tableau 5).

Tableau 5. Moyenne annuelle des octrois externes, par professeur-chercheur financé (2010-2015)

Année	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Subventions, contrats et FCI/MEESR*	251 048 \$	347 622 \$	253 003 \$	318 393 \$	241 678 \$
Subventions, contrats sans FCI/MEESR	231 259 \$	336 692 \$	234 606 \$	215 524 \$	218 991 \$

* Excluant le FEI de la FCI.

2.2 Les partenariats

La recherche qui s'effectue à l'INRS est réalisée en étroite collaboration avec des partenaires des milieux régionaux, nationaux et internationaux. L'approche multidisciplinaire visant à résoudre des problématiques concrètes et souvent complexes caractérise le contexte dans lequel les professeurs-chercheurs de l'INRS évoluent. Ainsi, grâce à chacun de ses centres universitaires, l'INRS joue un rôle important dans plusieurs partenariats interuniversitaires dans des secteurs stratégiques de développement.

Le Centre géoscientifique de Québec (le « CGQ ») résulte d'une entente de partenariat unique au Canada entre un établissement universitaire, le Centre ETE, et un organisme du gouvernement fédéral, soit la Commission géologique du Canada (bureau de Québec). Le CGQ constitue l'un des plus importants regroupements multidisciplinaires de recherche en géosciences au pays. Le Centre ETE est aussi membre de l'important consortium Ouranos sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques comprenant, entre autres, huit ministères, Hydro-Québec et quatre universités, dont l'INRS. Le Centre ETE s'implique dans les efforts de l'INRS portant sur le développement de l'Institut nordique du Québec en collaboration avec l'Université Laval et l'Université McGill. Le Centre ETE est également actif dans de nombreuses autres collaborations scientifiques avec des partenaires industriels et des organismes fédéraux et provinciaux. De plus, le Centre ETE est membre actif d'une dizaine de réseaux de recherche nationaux, de regroupements stratégiques de recherche du Québec et de réseaux de collaboration internationale répartis à travers le monde. Notons que le Centre ETE est doté de laboratoires majeurs de recherche permettant le développement et la démonstration de technologies environnementales novatrices en collaboration avec des partenaires industriels.

Le Centre EMT joue un rôle de premier plan à l'échelle provinciale dans le secteur des nanosciences et des nanotechnologies, au sein de Prima Québec (anciennement Nano-Québec), et dans le secteur des technologies de l'information et des communications, avec Prompt-Québec. Le Centre EMT est actif dans un grand nombre de partenariats nationaux, tels que le réseau des centres d'excellence en photonique, et internationaux associés aux procédés plasmas, aux nanotechnologies et à la femtoscience. En particulier, le Centre EMT est un partenaire majeur du Laboratoire international associé (le « LIA ») Sciences et Technologies du Plasma et du LIA Smart Grid sur le contrôle et les communications pour les réseaux de distribution d'électricité. Le Centre EMT accueille également la chaire MATECSS de l'UNESCO sur les matériaux et les technologies pour la conversion, l'économie et le stockage de l'énergie. Cette dernière repose sur une collaboration nord-sud et vise à donner accès à l'énergie renouvelable aux pays émergents.

Outre l'ensemble des partenariats dans lesquels sont impliqués le Centre IAF et ses professeurs-chercheurs, notons le dynamisme de ses activités dans le cadre des réseaux de recherche québécois. Effectivement, des professeurs-chercheurs du Centre IAF sont impliqués dans la direction du Centre de recherche sur les interactions hôte-parasite et le Centre de recherche sur l'infectiologie porcine et avicole (le « CRIPA ») du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (le « FRQNT »), qui regroupe plusieurs chercheurs québécois. Soulignons également l'association du Centre IAF au Réseau International des Instituts Pasteur (le « RIIP »), premier et seul établissement de recherche en Amérique du Nord à faire partie de ce prestigieux réseau. Enfin, mentionnons le laboratoire international associé Institut national de la santé et de la recherche médicale (l'« Inserm »)-INRS, le Laboratoire Samuel De Champlain, dont l'objectif est de consolider des recherches dans le domaine de la pharmacochimie des hormones peptidiques.

Le Centre UCS est également très actif dans plusieurs partenariats. Les professeurs-chercheurs du Centre UCS pilotent, entre autres, le réseau DIALOG sur les questions autochtones, financé au titre de réseau stratégique par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et comme réseau stratégique de connaissances par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (le « CRSH », le réseau Villes Régions Monde, financé par le FRQSC, ainsi que deux partenariats multimilieu, à savoir l'Observatoire Jeunes et Société et Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles. De plus, des professeurs-chercheurs du Centre UCS animent la Chaire Fernand-Dumont sur la culture, le laboratoire lié à la chaire sur les nouveaux environnements numériques et l'intermédiation culturelle, le Laboratoire d'analyse spatiale et d'économie urbaine et régionale (le « LASER »), le Laboratoire d'équité environnementale en milieu urbain (le « LAEQ ») et le laboratoire de recherche Ville et ESPAcés politiques (le « VESPA »).

3. LA FORMATION

L'INRS contribue à la formation d'une relève scientifique hautement qualifiée à travers l'offre de 25 programmes de 2^e et de 3^e cycles en sciences de l'eau, sciences de la terre, sciences de l'énergie et des matériaux, télécommunications, virologie et immunologie, microbiologie appliquée, sciences expérimentales de la santé, biologie, études urbaines, analyse de données spatiales, démographie, mobilisation et transfert des connaissances et pratiques de recherche et action publique.

La qualité de la formation et la réussite des étudiants sont au cœur des préoccupations de l'université. C'est pourquoi l'INRS a mis en place une série de mesures qui contribuent grandement à la réussite des étudiants en leur offrant les meilleures conditions d'études possibles. L'INRS mise notamment sur une formule pédagogique qui permet l'intégration de chaque étudiant dans une équipe de recherche. Grâce à cette intégration, l'étudiant peut inscrire ses travaux de recherche à l'intérieur de projets à multiples facettes. La qualité et l'importance de la production scientifique des étudiants de l'INRS (publications, communications, etc.) mettent en évidence l'efficacité de cette approche pédagogique.

Le tableau 6 présente les programmes de formation offerts par l'INRS dans chacun de ses centres universitaires.

Tableau 6. Les programmes de formation à l'INRS

Centre	Programmes de 2 ^e cycle	Programmes de 3 ^e cycle
ETE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ maîtrise en sciences de l'eau ▪ maîtrise professionnelle en sciences de l'eau ▪ maîtrise en sciences de la terre⁸ ▪ maîtrise professionnelle en sciences de la terre⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ doctorat en sciences de l'eau ▪ doctorat en sciences de la terre⁸
ÉMT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ maîtrise en sciences de l'énergie et des matériaux ▪ maîtrise en télécommunications ▪ maîtrise professionnelle en télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ doctorat en sciences de l'énergie et des matériaux ▪ doctorat en télécommunications
IAF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ maîtrise en virologie et immunologie ▪ maîtrise en microbiologie appliquée ▪ maîtrise en sciences expérimentales de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ doctorat en virologie et immunologie ▪ doctorat en biologie⁹
UCS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ programme court de 2^e cycle en analyse de données spatiales ▪ programme court de 2^e cycle en mobilisation et transfert des connaissances ▪ DESS en pratiques de recherche et action publique ▪ maîtrise en pratiques de recherche et action publique (profil avec essai) ▪ maîtrise en études urbaines⁹ ▪ maîtrise avec stage en études urbaines⁹ ▪ maîtrise en démographie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ doctorat en études urbaines⁹ ▪ doctorat en démographie

3.1 La population étudiante

À l'automne 2014, l'INRS accueillait 261 étudiants au 2^e cycle, dont 200 à la maîtrise, 437 étudiants au 3^e cycle, dont 398 au doctorat, et 110 stagiaires postdoctoraux, pour un total de 808 étudiants.

⁸ Programme offert conjointement avec l'Université Laval.

⁹ Programme offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Les données du tableau 7 font état d'une augmentation de près de 26 % du nombre d'étudiants au doctorat en 2014 par rapport à 2010. Alors qu'ils représentaient 51 % de la clientèle de 2^e et 3^e cycles en 2010, ils en constituent aujourd'hui 57 %.

Tableau 7. Évolution de la population en formation à l'INRS

Automne	Maîtrise	Autre 2 ^e cycle ¹⁰	Doctorat	Autre 3 ^e cycle ¹¹	Post-doctorat	Total
2010	237	33	317	39	91	717
2011	214	50	336	36	95	731
2012	219	44	365	50	78	756
2013	206	57	376	45	66	750
2014	200	61	398	39	110	808

3.2 Les taux de réussite et la durée des études

Le tableau 8 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise de recherche par cohorte d'automne. Parmi les étudiants s'étant inscrits aux trimestres d'automne 2006 à 2011, 77 % ont obtenu leur diplôme en moyenne en 8,6 trimestres. Puisqu'un étudiant de la cohorte 2008 et un étudiant de la cohorte 2011 sont actuellement en évaluation de leur mémoire, le taux de réussite maximal de ces cohortes est respectivement de 78 % et de 91 %.

Tableau 8. Taux de réussite et durée moyenne des études¹² dans les programmes de maîtrise de recherche par cohorte d'automne¹³

Automne	Nouveaux inscrits	Nombre de diplômés	Taux de diplomation	Durée moyenne des études	Étudiants actifs	Étudiants en évaluation	Taux de réussite maximal
2006	41	35	85 %	8,7	0	0	85 %
2007	50	36	72 %	8,9	0	0	72 %
2008	51	39	76 %	8,6	0	1	78 %
2009	42	27	64 %	7,6	0	0	64 %
2010	28	22	79 %	9,7	0	0	79 %
2011	33	29	88 %	8,0	0	1	91 %
Total	245	188	77 %	8,6	0	2	78 %

¹⁰ Programmes courts, DESS, stagiaires de 2^e cycle et étudiants libres.

¹¹ Stagiaires de 3^e cycle et étudiants libres.

¹² Les données sont extraites du système informatisé des dossiers étudiants en juin 2015. La « durée des études » est égale au nombre de trimestres écoulés depuis le premier trimestre d'inscription jusqu'au trimestre de la remise finale du mémoire. Le « taux de réussite maximal » est le calcul du taux de diplomation en supposant que les étudiants actifs et les étudiants en évaluation obtiendront effectivement leur diplôme.

¹³ Les étudiants ayant effectué un transfert de programme à l'INRS sont exclus des cohortes. Ces derniers n'ont pas obtenu de diplôme dans leur programme initial, mais ne sont pas considérés comme ayant abandonné ou comme étant en situation d'échec.

Le tableau 9 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise professionnelle par cohorte d'automne. Pour les étudiants s'étant inscrits aux trimestres d'automne des années 2008 à 2012, 62 % ont obtenu leur diplôme en moyenne en 4,8 trimestres. Puisque deux étudiants de la cohorte 2010, deux étudiants de la cohorte 2011 et trois étudiants de la cohorte 2012 demeurent actifs dans leur programme, le taux de diplomation pour les étudiants de ces cohortes pourrait atteindre respectivement 50 %, 71 % et 83 %, portant à 74 % le taux de réussite maximal de l'ensemble des étudiants de ces cohortes.

Tableau 9. Taux de réussite et durée moyenne des études¹⁴ dans les programmes de maîtrise professionnelle par cohorte d'automne¹⁵

Automne	Nouveaux inscrits	Nombre de diplômés	Taux de diplomation	Durée moyenne des études	Étudiants actifs	Taux de réussite maximal
2008	16	12	75 %	5,3	0	75 %
2009	12	11	92 %	5,1	0	92 %
2010	14	5	36 %	4,4	2	50 %
2011	7	3	43 %	5,0	2	71 %
2012	12	7	58 %	3,9	3	83 %
Total	61	38	62 %	4,8	7	74 %

Le tableau 10 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de doctorat selon les cohortes d'automne. Pour les étudiants s'étant inscrits aux trimestres d'automne des années 2004 à 2009, 67 % ont obtenu leur diplôme en moyenne en 15 trimestres. Puisque dix étudiants des cohortes 2007, 2008 et 2009 sont actuellement en évaluation ou demeurent actifs dans leur programme, le taux de réussite maximal pour l'ensemble des cohortes est de 71 %.

Tableau 10. Taux de réussite et durée moyenne des études¹⁴ dans les programmes de doctorat par cohorte d'automne¹⁵

Automne	Nouveaux inscrits	Diplômés	Taux de diplomation	Durée moyenne des études	Étudiants actifs	Étudiants en évaluation	Taux de réussite maximal
2004	30	22	73 %	15,4	0	0	73 %
2005	38	26	68 %	14,6	0	0	68 %
2006	34	24	71 %	15,5	0	0	71 %
2007	26	17	65 %	14,1	0	1	69 %
2008	38	27	71 %	15,5	1	2	79 %
2009	37	19	51 %	14,8	4	2	68 %
Total	203	135	67 %	15,0	5	5	71 %

¹⁴ Les données sont extraites du système informatisé des dossiers étudiants en juin 2015. La « durée des études » est égale au nombre de trimestres écoulés entre le premier et le dernier trimestre d'inscription inclusivement. Le « taux de réussite maximal » est le calcul du taux de diplomation en supposant que les étudiants actifs obtiendront effectivement leur diplôme.

¹⁵ Les étudiants ayant fait un transfert de programme à l'INRS sont exclus des cohortes. Ces derniers n'ont pas obtenu de diplôme dans leur programme initial, mais ne sont pas considérés comme ayant abandonné ou comme étant en situation d'échec.

3.3 Les mesures favorisant la réussite des étudiants

Les professeurs-chercheurs de l'INRS se consacrent uniquement à la formation d'étudiants de cycles supérieurs et, de ce fait, sont plus à même d'offrir un encadrement personnalisé se traduisant souvent par une « formation sur mesure ». Les stagiaires de recherche et les stagiaires postdoctoraux bénéficient également de cet environnement d'apprentissage. Soucieux d'offrir une formation répondant aux plus hauts standards universitaires, l'INRS a mis en place une série de mesures visant à déployer tous les efforts nécessaires pour assurer un encadrement de qualité. Ceux-ci couvrent un éventail de moyens permettant un suivi systématique des progrès de l'étudiant, du début à la fin de son programme d'études, favorisant ainsi sa réussite.

- Les programmes de bourses d'études

En vertu des programmes institutionnels de bourses, tous les étudiants inscrits à temps complet dans un programme d'études du secteur des sciences pures et appliquées reçoivent un montant afin qu'ils puissent se consacrer à temps complet à leur programme d'études et à la recherche qu'il comporte. Cette allocation est attribuée pour une période définie selon le niveau d'études (maîtrise ou doctorat). Les étudiants inscrits à temps complet dans un programme du secteur des sciences sociales bénéficient également d'un programme de bourses d'études avantageux et compétitif.

- Le choix d'un directeur de recherche comme condition d'admission au programme

L'obligation d'avoir un directeur de recherche dès l'admission au programme est l'un des principaux moyens mis en œuvre afin d'assurer à l'étudiant un encadrement de qualité. Cette exigence est d'ailleurs exprimée dans les conditions d'admission aux programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat.

- La désignation d'un tuteur dès l'admission au programme d'études

Désigné dès l'admission au programme, le tuteur est un professeur-chercheur qui aide l'étudiant à établir son programme d'études et qui l'assiste dans les difficultés rencontrées au cours de son programme. Il lui incombe également d'apprécier le travail accompli par l'étudiant et d'en aviser, au besoin, le directeur du programme. Ce rôle peut aussi être assumé par un comité nommé à cette fin. Dans les programmes d'études comportant un essai, un mémoire ou une thèse, le directeur de recherche assume le rôle de tuteur.

- L'insertion de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme

Dès son entrée dans un programme d'études de type « recherche » (maîtrise avec mémoire ou doctorat), l'étudiant est immédiatement intégré dans une équipe de recherche. Tout au long de sa formation, il est ainsi familiarisé avec la dynamique de la recherche scientifique et associé aux activités de production et de diffusion qui en résultent.

- Les conditions d'encadrement des travaux de recherche

Les conditions d'encadrement des travaux de recherche conduisant à un essai, à un mémoire ou à une thèse font l'objet d'une entente écrite entre l'étudiant et son directeur de recherche. Cette entente prévoit notamment le rythme du suivi des travaux de l'étudiant, l'accès aux infrastructures de recherche et, le cas échéant, le soutien financier à l'étudiant selon le programme prévu à cet effet par l'INRS.

- L'évaluation trimestrielle en recherche

L'évaluation trimestrielle des progrès en recherche de l'étudiant constitue l'une des principales mesures permettant de favoriser un encadrement de qualité. Cette évaluation est faite par le directeur de recherche en se référant aux objectifs à atteindre et au plan de travail établi par ce dernier et l'étudiant au début de chaque trimestre. Elle est par la suite transmise au registraire qui l'approuve. Dans l'éventualité de résultats insatisfaisants, des mesures correctives sont identifiées pour le trimestre suivant.

- Formations et ateliers hors programme

Afin de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles diversifiées et de parfaire leur parcours universitaire, le Service des études supérieures et postdoctorales offre chaque trimestre plusieurs ateliers (communication scientifique, propriété intellectuelle, gestion de projets, recherche d'emploi et rédaction de curriculum vitae, etc.). De plus, des cours de français sont offerts gratuitement à tous les étudiants étrangers de l'INRS.

3.4 Les diplômés de l'INRS

Depuis sa création, l'INRS a décerné 2 690 diplômes (tableau 11), dont 585 au cours des cinq dernières années (tableau 12). Parmi les diplômes émis par l'INRS, on compte 1 910 diplômes de maîtrise, soit 71,0 % de tous les diplômes émis, et 774 diplômes de doctorat, soit 28,8 % des diplômes émis. Au cours des cinq dernières années toutefois, la part des diplômes de doctorat s'élève à plus de 41,9 % des diplômes décernés par l'INRS durant cette période.

Le Centre ETE a décerné 33,6 % de l'ensemble des diplômes émis par l'INRS tandis que le Centre EMT, le Centre IAF et le Centre UCS ont décerné respectivement 31,2 %, 27,4 % et 7,7 % des diplômes. Il faut cependant souligner que jusqu'en 2002, le Centre UCS n'offrait que les programmes en études urbaines, ce qui explique la proportion plus faible de diplômes décernés par ce centre.

Tableau 11. Diplômes décernés depuis la création de l'INRS selon le centre

Centre	Maîtrise professionnelle	Maîtrise recherche	DESS	Doctorat	Total	% par centre
ETE	145	510	S.O.*	250	905	33,6 %
ÉMT	24	515	S.O.*	300	839	31,2 %
IAF	S.O.*	581	S.O.*	157	738	27,4 %
UCS	24	111	6	67	208	7,7 %
Total	193	1 717	6	774	2 690	100 %
% par type de diplôme	7,2 %	63,8 %	0,2 %	28,8 %	100 %	

* Ces centres n'offrent pas ces types de programmes.

Tableau 12. Diplômes décernés par l'INRS de 2010 à 2014 selon le type de programme

Année	Maîtrise professionnelle	Maîtrise recherche	DESS*	Doctorat	Total	% par année
2010	9	57	-	61	127	21,7 %
2011	16	60	-	41	117	20,0 %
2012	8	56	-	41	105	17,9 %
2013	6	54	5	48	113	19,3 %
2014	6	63	0	54	123	21,0 %
Total	45	290	5	245	585	100 %
% par type de programme	7,7 %	49,6 %	0,9 %	41,9 %	100 %	

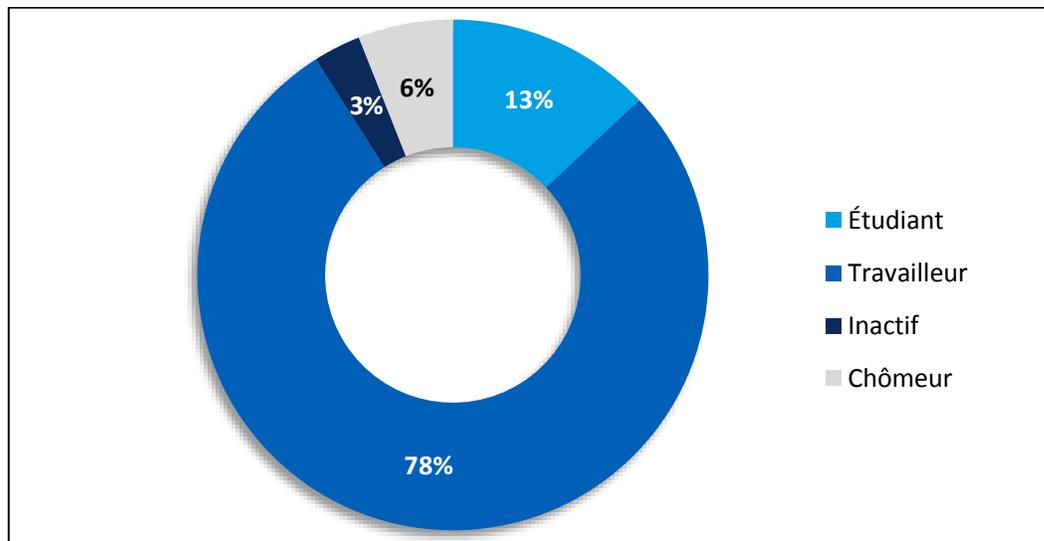
* L'INRS offre un DESS seulement depuis l'hiver 2013.

À l'automne 2012, l'INRS a procédé à sa quatrième enquête *Relance* auprès de ses diplômés¹⁶. La *Relance 2012* visait les personnes ayant obtenu un diplôme de l'INRS entre 2008 et 2011 inclusivement. Cette enquête a révélé que la grande majorité des diplômés occupent un emploi. En effet, 78 % d'entre eux travaillent tandis que 13 % poursuivent des études; seulement 6 % sont chômeurs et 3 % sont inactifs (tableau 13 et graphique 12).

Tableau 13. Statut d'activité (8 octobre 2012) selon le centre

Centre	Statut d'activité				TOTAL
	Étudiant	Travailleur	Inactif	Chômeur	
ETE	10 % (11)	80 % (85)	3 % (3)	7 % (7)	100 % (106)
EMT	19 % (9)	71 % (34)	2 % (1)	8 % (4)	100 % (48)
IAF	13 % (8)	81 % (52)	3 % (2)	3 % (2)	100 % (64)
UCS	14 % (5)	76 % (28)	5 % (2)	5 % (2)	100 % (37)
TOTAL	13 % (33)	78 % (199)	3 % (8)	6 % (15)	100 % (255)

Graphique 2. Répartition des diplômés de l'INRS selon le statut d'activité



¹⁶ Les résultats de l'enquête présentés dans cette section du rapport sont tirés de *Relance 2012 auprès des diplômés de l'INRS, Rapport d'enquête, Direction scientifique, décembre 2012*.

http://www.inrs.ca/sites/default/files/etudier_inrs/Diplomes/Relance_2012_version_3.pdf

En ce qui a trait à l'insertion professionnelle, l'enquête *Relance 2012* a révélé que la majorité des diplômés (62 %) avaient déjà un emploi avant de terminer leurs études ou l'ont obtenu moins d'un mois après la fin de leurs études (tableau 14).

Tableau 14. Temps pour l'obtention du premier emploi à temps complet selon le moment d'obtention du diplôme

Centre	Emploi suite aux études						TOTAL
	J'avais déjà cet emploi avant de terminer mes études	Moins d'un mois après	Le mois suivant la fin de mes études	De deux à six mois après mes études	Entre six mois et un an après mes études	Plus d'un an après mes études	
ETE	40 % (36)	18 % (16)	8 % (7)	12 % (11)	16 % (14)	6 % (5)	100 % (89)
ÉMT	53 % (19)	19 % (7)	6 % (2)	8 % (3)	3 % (1)	11 % (4)	100 % (36)
IAF	40 % (21)	17 % (9)	0 % (0)	27 % (14)	10 % (5)	6 % (3)	100 % (52)
UCS	41 % (12)	24 % (7)	0 % (0)	17 % (5)	14 % (4)	3 % (1)	100 % (29)
TOTAL	43 % (88)	19 % (39)	4 % (9)	16 % (33)	12 % (24)	6 % (13)	100 % (206)¹⁷

Parmi les diplômés de l'INRS qui occupent un emploi, 82 % estiment œuvrer dans le domaine de leurs études. Soulignons que parmi les diplômés qui estiment ne pas travailler dans leur domaine d'études, 57 % affirment que c'est par choix.

Finalement, notons que l'enquête *Relance 2012* fait état d'une très forte proportion de diplômés qui se disent satisfaits sur l'ensemble des dimensions liées à l'appréciation des études à l'INRS. Entre autres, 91 % des diplômés ont affirmé que l'INRS a su répondre à leurs attentes ou même plus et 90 % se disent satisfaits de l'ensemble des activités de formation.

4. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX AUTRES UNIVERSITÉS

Le gouvernement du Québec a attribué à l'INRS une mission particulière axée prioritairement sur la recherche et sur la formation aux cycles supérieurs. L'INRS s'acquitte avec brio de cette mission que lui a confiée le gouvernement et a fait la démonstration avec le temps de la pertinence du modèle ainsi créé. L'excellence du corps professoral, la qualité de l'encadrement offert aux étudiants et aux stagiaires postdoctoraux, les ressources et les infrastructures mises à la disposition des équipes de recherche sont autant de facteurs qui expliquent la performance remarquable de l'INRS.

¹⁷ Sur les 255 répondants, 27 ont indiqué que cette question ne s'appliquait pas à leur situation parce qu'ils poursuivaient des études. De plus, 22 diplômés qui n'avaient pas encore trouvé d'emploi n'avaient pas à répondre à cette question. De ce fait, cette question s'adressait à 206 personnes.

- En 2014, l'INRS s'est classé au deuxième rang des universités canadiennes quant à l'intensité de la recherche, avec des octrois moyens par professeur-chercheur deux fois plus élevés que la moyenne canadienne¹⁸.
- L'INRS se classe au 2^e rang québécois quant aux facteurs d'impacts relatifs des publications de ses professeurs-chercheurs et au 3^e rang en ce qui a trait à la moyenne des citations relatives¹⁹.
- Pour la période 2010 à 2013, les professeurs-chercheurs de l'INRS, qui comptaient pour 6 % du corps professoral de l'ensemble des universités du réseau de l'Université du Québec, étaient responsables de 25 % de la production scientifique de l'ensemble du réseau²⁰.
- En 2013-2014, les professeurs-chercheurs de l'INRS, qui représentaient 5 % du corps professoral du réseau de l'Université du Québec, ont obtenu 25 % du montant total des octrois versés à l'ensemble des établissements du réseau²⁰.
- L'INRS se situe dans le premier tiers des universités québécoises en ce qui concerne la diplomation d'étudiants à la maîtrise (avec ou sans recherche). Quant aux étudiants à la maîtrise recherche et au doctorat, ils diplôment dans une proportion équivalente, sinon supérieure à la moyenne des étudiants des universités du G13²¹.

5. SUIVI DU RAPPORT 2013-2014 ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

5.1 La valorisation de la recherche

Tel que présenté dans le *Plan stratégique 2012-2015 de l'INRS*, l'université accorde une importance particulière à la mobilisation et à la valorisation des connaissances découlant de la recherche par les membres de sa communauté en déployant des moyens efficaces pour ce faire. L'objectif général est d'intensifier la collaboration avec des partenaires externes et d'accroître l'impact de l'INRS sur le développement de la société.

Afin d'accroître la contribution de la recherche à l'innovation, l'INRS évalue les besoins du milieu par une prospection efficace et constante des besoins de recherche et facilite l'appropriation des résultats par les utilisateurs et en mesure le degré d'utilisation. L'INRS accompagne ses professeurs-chercheurs, de l'idée au transfert. L'université collabore étroitement dans la production des connaissances et interagit très tôt avec ses partenaires utilisateurs par l'intervention d'agents de valorisation.

¹⁸ ReSearch Infosource :

http://www.researchinfosource.com/pdf/Canada_s%20Top%2050%20research%20universities%202014.pdf

¹⁹ Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec. Période 2010-2013.

²⁰ Rapport annuel 2013-2014 de l'Université du Québec.

²¹ Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec. Analyse comparative avec les données du G13 (maîtrise : cohortes 2002-2003 – diplomation après cinq ans et doctorat : cohortes 1998-1999 – diplomation après neuf ans).

L'INRS valorise la recherche avec de grands partenaires dans le domaine public (gouvernements et agences aux niveaux municipal et national). Dans cette relation de transfert ou de codéveloppement, une place de choix est réservée à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. En effet, l'INRS transfère non seulement des inventions, il forme des experts pour les entreprises et les organisations partenaires.

Le modèle d'affaires de l'INRS en est un d'établissement de haut savoir, soit celui de tirer avantage d'un partenariat pour faire avancer les connaissances, viser l'amélioration constante des produits de la recherche par l'accélération de la recherche elle-même et opter pour le développement de masses critiques dans des secteurs de compétence bien ciblés. En somme, le succès de l'université dans sa mission de recherche se mesure davantage par le volume des octrois et contrats, par le nombre de ses partenaires et collaborateurs et par le taux de diplomation que par les redevances que l'établissement tire de ses inventions.

En 2014-2015, l'INRS a traité 271 demandes de fonds soumises auprès de 43 organismes différents. Ceci comprend, entre autres, huit demandes à la FCI, près de 100 demandes au CRSNG, quinze demandes à Mitacs et quatorze demandes au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (le « MEIE »). 59 contrats de recherche ont été conclus avec près de 47 partenaires. L'université compte 157 dossiers de demandes de brevets et de brevets actifs et a octroyé six contrats de licence sur des inventions dans la dernière année. Finalement, les chercheurs de l'INRS produisent une douzaine d'inventions annuellement (quinze déclarations d'invention en 2014-2015) et comptent 43 ententes de confidentialité signées.

5.2 Les programmes de formation

Dix programmes étaient en processus d'évaluation au cours de l'année 2014-2015, soit les programmes de maîtrise, de maîtrise professionnelle et de doctorat en télécommunications, les programmes de maîtrise, de maîtrise professionnelle et de doctorat en sciences de l'eau, le programme de maîtrise en microbiologie appliquée, les programmes de maîtrise et de doctorat en démographie, les programmes de maîtrise, de maîtrise avec stage de recherche et de doctorat en études urbaines (programmes conjoints avec l'UQAM) et les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'énergie et des matériaux.

5.3 Le recrutement d'étudiants

Dans le cadre du *Plan stratégique 2012-2015 de l'INRS*, l'université s'est fixé comme objectif de maintenir la proportion d'étudiants étrangers qu'elle accueille grâce à ses activités de recrutement et à ses particularités ayant un pouvoir d'attraction auprès des étudiants (notamment ses infrastructures de recherche et ses programmes institutionnels de bourses). L'université souhaite également augmenter le nombre d'étudiants québécois et canadiens dans ses programmes.

Afin d'atteindre les objectifs identifiés dans le *Plan stratégique 2012-2015 de l'INRS*, le Service des études supérieures et postdoctorales de l'INRS a assumé la coordination d'un comité institutionnel sur le recrutement au Québec formé des responsables du recrutement dans les centres, d'un représentant étudiant, d'un agent du Service des communications et de professeurs-chercheurs. Le plan de travail de ce comité priorise les actions suivantes :

- créer un réseau d'ambassadeurs étudiants pour participer à certaines activités de recrutement;
- participer aux salons carrière et formation sur le territoire québécois;
- favoriser une mise en commun des efforts de recrutement des centres universitaires de l'INRS;
- consulter les étudiants sur les forces et les faiblesses de l'INRS;
- organiser la première Journée portes ouvertes institutionnelle de l'INRS.

À l'automne 2014, la population étudiante à la maîtrise et au doctorat de l'INRS était composée à 47,3 % d'étudiants étrangers provenant de 49 pays différents. Depuis cinq ans, le nombre d'étudiants réguliers étrangers à l'INRS est en croissance constante, étant passé de 193 à l'automne 2010 à 283 à l'automne 2014, soit une augmentation de 46,6 %. L'INRS a été actif en matière de recrutement d'étudiants à l'international ces dernières années. De concert avec les établissements de l'Université du Québec et dans le cadre d'activités menées par les universités québécoises, l'INRS a su tirer profit des efforts collectifs déployés à l'étranger. Afin d'atteindre l'objectif, fixé dans le *Plan stratégique 2012-2015 de l'INRS*, de maintien de la proportion d'étudiants étrangers, l'INRS entend poursuivre ses activités en partenariat en ce qui a trait au recrutement d'étudiants à l'international.

5.4 Internationalisation

Au cours des cinq dernières années, l'INRS a signé près de 70 ententes de collaboration internationale avec des établissements universitaires provenant d'une vingtaine de pays, dont la France, l'Italie, le Maroc, le Mexique et la Tunisie. En 2014-2015, l'INRS a conclu 22 nouvelles ententes de collaboration.

Les professeurs-chercheurs de l'INRS et leurs équipes contribuent aux activités de plusieurs réseaux scientifiques internationaux. Dans le domaine de l'énergie, des matériaux et des communications, le LIA en Sciences et Technologies des Plasmas s'ajoute à plusieurs autres comme le LIA Smart Grid sur le contrôle et les communications pour les réseaux de distribution d'électricité, et la chaire MATECSS de l'UNESCO sur les matériaux et les technologies pour la conversion, l'économie et le stockage de l'énergie. Cette dernière repose sur une collaboration nord-sud et vise à donner accès à l'énergie renouvelable aux pays émergents. Dans le domaine de la recherche en santé, l'INRS est le seul membre nord-américain du Réseau International des Instituts Pasteur. Il prend part au LIA Samuel de Champlain qui le lie à l'INSERM en pharmacologie des peptides. Il est membre du Réseau franco-québécois pour la recherche en virologie végétale. De plus, l'INRS abrite le Centre canadien pour l'éthique dans le sport qui est l'un des cinq centres internationaux dans le domaine de l'antidopage dans les sports. Dans le domaine de l'environnement et des ressources, l'INRS a contribué à créer l'Institut international d'aquarésponsabilité municipale (l'« IIAM »). Il est membre du LIA sur les environnements

géologiques profonds. Il est aussi un partenaire stratégique de l'Institut Supérieur des Hautes Études en Développement Durable de Rabat (l'« ISHÉDD »). En sciences humaines et sociales, l'INRS est la tête de pont du réseau Villes Régions Monde (le « VRM ») et il entretient des relations durables avec des écoles de formation en sciences urbaines comme l'École nationale des travaux publics de l'État de Lyon (l'« ENTPE »). L'INRS est aussi membre de l'Université Internationale de Venise, un consortium d'une quinzaine d'établissements répartis sur tous les continents qui s'allient pour dispenser des formations de haut niveau à l'international. Enfin, l'INRS entretient des partenariats avec des organisations dans plusieurs pays, notamment la France, l'Italie, l'Inde, le Mexique, l'Allemagne, le Brésil, le Maroc, la Chine, le Japon et les États-Unis, tout en étant partenaire de réseaux de recherche dans les régions polaires (réseaux ArcticNet, ScanNet, INTERACT).

Au cours de la dernière année, l'INRS a signé des conventions-cadres de cotutelle avec trois universités italiennes (Università degli Studi di Catania, Università degli studi di Roma « La Sapienza » et Università degli Studi di Cagliari) et une université marocaine (Université Mohammed V-Rabat). Notre université est également engagée dans la mise sur pied d'une formation bidiplomante en collaboration avec l'Université Toulouse III – Paul Sabatier dans le cadre de la maîtrise en sciences de l'énergie et des matériaux (cheminement plasma) et du Master EEA parcours Sciences et Technologies des Plasmas.

L'INRS accueille un nombre important d'étudiants étrangers. En effet, la proportion d'étudiants provenant de l'extérieur du Canada à l'INRS est supérieure à la moyenne des autres universités québécoises, qui se situe à environ 22 % pour la maîtrise et le doctorat. L'INRS a identifié le maintien de la proportion d'étudiants étrangers comme un objectif de son *Plan stratégique 2012-2015 de l'INRS* en raison, notamment, de leur contribution importante au rayonnement international de notre université ainsi qu'au développement économique du Québec. En effet, selon les données de la *Relance 2012 auprès des diplômés de l'INRS*, 60 % des diplômés étrangers de l'INRS demeurent au Québec après l'obtention de leur diplôme.

5.5 Le corps professoral

Au cours de la dernière année, l'INRS a recruté cinq professeurs-chercheurs. Les efforts importants que l'université consacre au recrutement de professeurs-chercheurs se sont traduits par 30 embauches au cours des cinq dernières années.

Pour l'année à venir, en plus de maintenir ses activités de recrutement visant à pourvoir aux postes libérés par le départ à la retraite de professeurs-chercheurs, l'INRS souhaiterait voir le nombre de professeurs-chercheurs financés augmenter afin de pouvoir maintenir sa performance en matière de recherche et de formation dans des créneaux stratégiques pour le Québec.

5.6 La gouvernance

Un travail important a été accompli afin d'assurer une saine gouvernance à l'INRS. Ainsi, l'université peut compter sur diverses instances aux responsabilités bien établies. Constitué presque en parts égales d'hommes et de femmes, dont les deux tiers proviennent de l'externe, le

conseil d'administration est appelé à se prononcer sur toutes les questions importantes concernant l'organisation et l'administration de l'INRS, notamment en matière de réglementation et de planification. L'administration courante est assurée par le comité de direction alors que la commission des études et de la recherche joue un rôle-conseil en matière d'enseignement et de recherche auprès du conseil d'administration. Suivant les meilleures pratiques de saine gouvernance, le conseil d'administration s'est également doté de trois comités-conseils : le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines.

5.7 Perspectives de développement

L'INRS en est à la dernière année de son *Plan stratégique 2012-2015 de l'INRS* dans lequel sept enjeux institutionnels prioritaires intégrant les principales perspectives de développement de l'établissement ont été identifiés, soit : la recherche, la formation, la valorisation de la recherche, l'internationalisation, le positionnement de l'INRS, la saine gestion et la gouvernance, et le développement responsable et durable.

À chacun de ces enjeux correspondent différents objectifs stratégiques et projets de développement novateurs. Les actions découlant de ces objectifs et de ces projets sont en harmonie avec la mission de l'INRS et tiennent compte de sa compétence-clé : la recherche. Elles tablent sur les forces de l'INRS et viennent mettre en lumière son rôle spécifique par rapport aux autres établissements universitaires québécois.

La recherche

Chacun des quatre centres de recherche de l'INRS a actualisé ses axes prioritaires de recherche en fonction de ses forces et de son positionnement stratégique, tant à l'échelle locale qu'internationale, tout en s'assurant de la présence d'une masse critique de professeurs-chercheurs dans chaque secteur. L'INRS a également appuyé le déploiement de domaines de recherche intercentre (nanobiotechnologies, énergies durables et ressources naturelles, écotoxicologie et toxicologie environnementale, et ville en réseau) répondant à des défis sociétaux prioritaires misant sur les forces de recherche d'au moins deux de ses centres pour chacun des domaines identifiés. Enfin, l'INRS poursuit la consolidation et le développement de son parc de grandes infrastructures, en s'assurant qu'il demeure de calibre international, tout en maximisant l'accès à ces infrastructures tant par ses partenaires universitaires que par ceux du secteur privé, favorisant ainsi les collaborations de recherche et la participation de l'INRS à de grands réseaux internationaux.

La formation

Afin d'attirer des étudiants qui répondent à des critères d'excellence élevés, l'INRS continue d'améliorer ses programmes existants et de créer de nouveaux programmes, tout en s'assurant d'offrir des conditions d'études optimales. Notre université s'est également engagée dans un processus de développement et d'amélioration de ses stratégies de recrutement.

Le maintien du leadership institutionnel en matière de réussite étudiante passe par le développement des formations qui s'appuient sur les forces et les expertises de l'INRS et celles de ses partenaires internationaux. Ce maintien du leadership repose également sur l'offre de bourses d'études concurrentielles permettant aux étudiants de se consacrer entièrement à leurs études et sur la mise en place de mesures incitatives diminuant la durée des études. Le développement d'activités de formations ciblées favorisant l'employabilité de nos étudiants de même que la mise en place de programmes courts novateurs dans nos niches d'expertises contribuent également de façon tangible à l'amélioration de la formation offerte à l'INRS.

La valorisation de la recherche

Afin de bonifier ses partenariats externes, l'INRS prend en considération les besoins des milieux locaux, nationaux et internationaux en s'appuyant sur une prospection efficace et constante. Il adopte également une approche proactive créant des occasions de partenariats porteurs. L'implication des partenaires externes dans le processus de mobilisation et de valorisation des résultats des projets de recherche et la mise en place de mesures facilitant l'appropriation des résultats de la recherche font également partie de notre stratégie visant à optimiser notre approche en matière de mobilisation et de valorisation des connaissances.

La création d'un environnement permettant une meilleure interface avec le milieu utilisateur de la recherche menée à l'INRS constitue une priorité pour notre université. L'atteinte de cet objectif nécessite la création de comités de liaison ministères-INRS et d'un comité-conseil formé d'experts externes sur l'identification des besoins du milieu industriel.

En mettant en place des modèles de collaboration adaptés aux domaines de recherche et aux différents types de partenaires ainsi qu'une nouvelle politique sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'INRS développe des éléments de stratégie de valorisation qui lui sont propres et qui sont adaptés à sa réalité.

L'internationalisation

Le maintien et l'intensification de la représentation de l'INRS au sein d'organisations internationales dans les secteurs de l'éducation supérieure, de la recherche et de l'innovation constituent un moyen important par lequel l'INRS souhaite assurer son leadership comme université de recherche à l'échelle internationale. Pour se positionner comme un acteur significatif du développement de la recherche à l'international, notre université a également entrepris une série d'actions ciblées (identification de partenaires stratégiques, consolidation de nos actions avec certains partenaires privilégiés, etc.).

En ce qui a trait aux étudiants, l'INRS a consolidé son recrutement à l'international notamment par l'offre de programmes de formations biduals et par l'amélioration et le développement de ses stratégies de recrutement. Parallèlement, l'INRS cherche à encourager l'internationalisation de la formation de ses étudiants en favorisant leurs séjours à l'étranger dans le cadre de leurs études.

L'INRS souhaite également contribuer au développement des pays émergents en offrant aux étudiants issus de ces pays une formation par la recherche, dont les résultats contribuent au développement de leur pays d'origine. L'atteinte de cet objectif passe notamment par le transfert du modèle INRS de partenariat intégré (recherche-formation-valorisation) à aux partenaires des pays émergents.

6. LE FINANCEMENT

Malgré les compressions supplémentaires imposées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'INRS a réussi à atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année financière 2014-2015. Toutefois, notre université a été dans l'obligation de restreindre son développement dans certains secteurs. De plus, certaines actions prévues au *Plan stratégique 2012-2015 de l'INRS* n'ont pas été pleinement réalisées, faute de financement.

Entre autres, l'INRS a élaboré un plan en vue d'accroître l'inscription de nouveaux étudiants québécois. Par contre, ce plan n'a pas pu être pleinement déployé. L'INRS a également retardé la création de chaires de recherche institutionnelles. Ces actions sont importantes pour le développement de l'université et leur non-réalisation pourrait avoir un effet sur les résultats futurs.

En 2014-2015, l'INRS a reçu la deuxième partie (2 M\$) d'un don de 4 M\$ qui lui permettra de développer le laser ultrarapide le plus puissant au monde. Ce don a été complété par une subvention du MEIE de près de 1 M\$ et d'une contrepartie de 3 M\$ de l'INRS pour compléter le financement à 8 M\$.

7. CONCLUSION

Les revenus totaux de l'INRS en 2014-2015 sont de 107,6 M\$. Au cours de la dernière année, les professeurs-chercheurs de l'INRS ont obtenu un financement moyen de plus de 241 678 \$ (incluant les octrois de la FCI et du MEESR). Excluant les fonds accordés par la FCI et le MEESR, la moyenne d'octrois par professeur-chercheur s'élève donc à 218 991 \$.

Au cours des cinq dernières années, l'INRS a embauché 30 nouveaux professeurs-chercheurs. Le recrutement de professeurs-chercheurs demeure une priorité pour l'INRS afin de développer ses axes de recherche stratégiques.

À l'automne 2014, 808 étudiants poursuivaient des études à l'INRS. L'INRS constate encore cette année une augmentation du nombre d'étudiants au doctorat. Cette clientèle est celle qui a connu la plus forte croissance au cours des dernières années, le nombre d'étudiants au doctorat étant passé de 317 au trimestre d'automne 2010 à 398 au trimestre d'automne 2014, soit une augmentation de 26 %. Les étudiants de doctorat constituent aujourd'hui 57 % de la population étudiante inscrite aux 2^e et 3^e cycles.

Au trimestre d'automne 2014, 283 étudiants étrangers à la maîtrise et au doctorat étaient inscrits à l'INRS, une augmentation de 46,6 % par rapport au trimestre d'automne 2010. À l'heure actuelle, 47,3 % des étudiants inscrits à l'INRS proviennent de l'étranger.

L'INRS représente un levier extraordinaire pour le développement économique et social du Québec, mais demeure freiné dans son développement par son financement de base. Nous souhaitons pouvoir développer davantage l'environnement de recherche et d'enseignement compétitif qui prévaut à l'INRS afin de permettre à l'université de jouer pleinement son rôle de moteur économique, social et culturel du Québec.

8. SOMMAIRE DES DONNÉES

Le tableau 15 présente les principales données relatives aux ressources de l'INRS, à ses activités de recherche et de formation.

Tableau 15. Sommaire des données

Ressources humaines et financières			
Professeurs-chercheurs (juin 2014)	149 réguliers	109 professeurs honoraires, émérites et associés	98 professeurs invités
Autres personnels (juin 2014)	149 professionnels et assistants de recherche	113 techniciens	46 associés de recherche
Revenus (2014-2015)	50,8 M\$ subvention du MEESR	40,2 M\$ octrois de recherche	16,6 M\$ autres sources
Activités de recherche			
Octrois de recherche (2014-2015)	24,1 M\$ subventions	3,2 M\$ octrois FCI /MEESR et FEI de la FCI	5,9 M\$ contrats
Octrois moyens par professeur-chercheur (2014-2015)	241 678 \$ sur l'ensemble des octrois incluant ceux de la FCI et du MEESR		218 991 \$ sur l'ensemble des octrois excluant ceux de la FCI et du MEESR
Activités de formation			
Programmes de formation (2014-2015)	2 programmes courts de 2 ^e cycle et 1 DESS	14 programmes de maîtrise	8 programmes de doctorat
Population étudiante (automne 2014)	398 étudiants au doctorat	200 étudiants à la maîtrise	110 stagiaires postdoctoraux
Durée moyenne des études	15,0 trimestres au doctorat	8,6 trimestres à la maîtrise de recherche	4,8 trimestres à la maîtrise professionnelle
Taux de réussite	67 % au doctorat (maximal de 71 %)	77 % à la maîtrise de recherche (maximal de 78 %)	62 % à la maîtrise professionnelle (maximal de 74 %)
Diplômes émis depuis la création de l'INRS	774 doctorats	1 717 maîtrises de recherche	193 maîtrises professionnelles 6 DESS
Taux de placement	78 % des diplômés occupent un emploi	13 % des diplômés poursuivent des études	62 % des diplômés ont un emploi un mois ou moins après la fin de leurs études